

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-21000120250219-CM20250219\_001-DE  
Reçu le 20/02/2025 ---

Arrondissement de Grasse



<b>Nombre de conseillers</b>	<b>23</b>
en exercice	<b>23</b>
présents	<b>19</b>
votants	<b>23</b>

Date de publication	<b>20/02/2025</b>
---------------------	-------------------

**Date de convocation et d'affichage :**  
14/02/2025

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

**MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul.**

**Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.**

Procurations / Absents excusés :

**M. VERIGNON Benoit donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre  
M. VACQUIER Nicolas donne procuration à Mme HARTMANN Laurence  
Mme GUIGNONNET Nadine donne procuration à M. RAFFAELLI Jean-Louis  
Mme DALMASSO Sandrine donne procuration Mme CAUVIN Edith**

Etaient absents: /

**Mme Céline VOISIN** est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

### Délibération N°19.02.2025\_001

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2024

Annexe : *Projet de PV diffusé aux élus le 28/01/2025*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18/12/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 28/01/2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

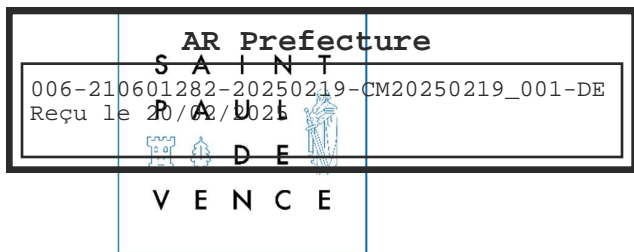
**VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 28/01/2025.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,  
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,  
Président du SIEVI,  
**Jean-Pierre CAMILLA**





Saint-Paul de Vence, le 27 janvier 2025

## PROCÈS VERBAL

**Département des Alpes Maritimes**

Arrondissement de Grasse

**Commune de Saint-Paul de Vence**

06570

**Séance du Conseil Municipal**

**du mercredi 18 décembre 2024, à 18h30 à l'Auditorium**

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>23</b>
en exercice	<b>23</b>
présents	<b>20</b>
votants	<b>23</b>

**Date de convocation et d'affichage :**

13/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence ;

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre.

Mme VOISIN donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents : /

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Sylvie TOLLE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

**084**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2024**

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>085</b>	<b>AR</b>	<b>Préfecture</b>	<b>Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire</b>
------------	-----------	-------------------	---

006-210601282-20250219-CM20250219\_001-DE  
Reçu le 20/02/2025

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ**

<b>086</b>	<b>FINANCES – DM n°2</b>
------------	--------------------------

M. NUTTIN présente la délibération.

M. FAURE demande des compléments d'informations concernant l'affectation des comptes pour justifier les écritures comptables.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>087</b>	<b>FINANCES – DM n°3</b>
------------	--------------------------

M NUTTIN présente la délibération.

M.FAURE demande plus d'informations.

M. NUTTIN : Il n'y a pas d'impact de trésorerie, c'est un jeu d'écriture.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>088</b>	<b>FINANCES – Admissions en non-valeur</b>
------------	--

M. NUTTIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>089</b>	<b>FINANCES – Dépenses investissement</b>
------------	---

M. NUTTIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>090</b>	<b>FINANCES – Acompte Office de Tourisme</b>
------------	--

M. NUTTIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>091</b>	<b>FINANCES – Revalorisation places taxis</b>
------------	---

M. NUTTIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>092</b>	<b>FINANCES – Droits d'occupation domaine public 2025</b>
------------	---

M. NUTTIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

AR Prefecture

006-210601282-20230219-CM20230219\_001-DE  
093 FINANCES – Tarifs encarts publicitaires

Reçu le 20/02/2025

M. NUTTIN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN demande qui arbitrera ces demandes ?

M. le Maire : Ce sera le Maire.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (3 oppositions Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)**

094	RH – Modification du tableau des effectifs
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

095	RH – Recrutement de saisonniers
-----	---------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

096	RH – Régime indemnitaire PM
-----	-----------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

097	RH – Mutualisation service RH
-----	-------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

098	RH – Conventions Santé prévoyance
-----	-----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

099	RH – Présentation RSU 2023
-----	----------------------------

M. FAURE demande à poser des questions.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de débat, c'est un « prend acte ». Nous en discuterons au DOB.

N'ayant nulle autre observation.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport.**

100	CRECHE – Convention médecin
-----	-----------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

101	CRECHE – Convention psychologue
-----	---------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>102 AR</b>	<b>Présentation convention psychomotricien</b>
---------------	--

006-210601282-20250219-CM20250219\_001-DE  
Reçu le 20/02/2023

Mme CAUVIN présente la délibération.  
N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>103</b>	<b>LAEP – Convention psychologue</b>
------------	--------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>104</b>	<b>EVENEMENTIEL – Convention SNAP</b>
------------	---------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

<b>105</b>	<b>CASA – Rapport d'activités 2023</b>
------------	--

N'ayant nulle observation.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport.**

<b>106</b>	<b>Solidarité avec la population de Mayotte</b>
------------	---

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé à 19h09, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

**Informations :**

*Le contrat entre le SIEVI et VEOLIA prend fin le 31/12/24. Une DSP a été lancée. Cette délégation est donnée à SUEZ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pas de gros changement pour les st paulois. Suez va envoyer un courrier d'informations. Il faudra recréer un compte sur Suez. Il y aura une augmentation.*

*Idem pour l'assainissement, le contrat a été transmis à la CASA.*

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 17/12/24 :

**Question 1: Le Malvan**

*Où en est votre plainte concernant la vague pestilentielle liée à la station d'épuration de Vence ? La rupture d'un embâcle, évoquée dans notre lettre du 24 octobre, semble confirmée : avez-vous engagé une réflexion sur ce problème, connu depuis le PPRI de 2004 ? Ne craignez-vous pas qu'une plainte compromette la reconnaissance de catastrophe naturelle ? De plus, notre enquête montre que seule une zone basse du Malvan a perçu une odeur nauséabonde : avez-vous réalisé une enquête similaire ? Enfin, pouvez-vous répondre à notre mail du 4 novembre concernant ce que nous considérons comme une maladresse dans la rédaction de la demande de classement en catastrophe naturelle pour Saint-Paul ayant pu entraîner la non-reconnaissance ou une reconnaissance décalée pour les sinistrés Saint-Paulois ?"*

**Réponse 1 :** Vos 5 questions sont en réalité 20 questions. Vous devez réduire le volume de questions. Pour information lors du dernier conseil nous avons passé ¼ de sa durée à répondre à vos questions.

La plainte est toujours en cours d'instruction. L'enquête est en cours, ils se sont rendus sur place, nous verrons la suite.

006-210601282-20250219-CM20250219\_001-DE  
Reçu le 20/02/2025

La commune n'a pas connu d'inondation par ruissellement et coulée de boue entre le 16 et le 18 octobre. Il s'agit d'une inondation par débordement d'un cours d'eau.

### **Question 2: Travaux à l'entrée du village**

Quel est le plan de financement des travaux de pavage de l'entrée du village ? Le montant des travaux mentionné dans le Mag de Saint-Paul est-il définitif ou s'agit-il d'une estimation ? Par ailleurs, de nombreuses questions nous parviennent concernant le plan de circulation durant ces travaux : pourquoi aucune information n'a-t-elle encore été communiquée aux habitants et aux commerçants ? Combien de temps vont durer ces travaux ?

**Réponse 2 :** Vous avez eu la réponse pour le financement au début de ce conseil. Le Conseil Départemental a été sollicité pour le financement. Le revêtement routier n'est pas subventionnable donc nous avons présenté un dossier sur la partie patrimoine.

Un flyer va être communiqué cette semaine.

### **Question 3 : Espace Muséal**

Concernant le futur espace muséal, quel est le plan de financement qui ne nous a jamais été présenté ainsi que le budget prévisionnel de fonctionnement ? Où en est le fonds de dotation et quel montant a été collecté à ce jour par rapport aux 3 millions d'euros annoncés pour le projet, sachant que ce projet devait être financé principalement par des fonds privés ? L'architecte a dû avancer dans ses travaux, des surprises techniques ont-elles été identifiées qui pourraient impacter le coût ? Enfin, quel est le calendrier prévisionnel des travaux et prend-il en compte les nuisances durant la saison touristique ?

**Réponse 3 :** Lors de la séance du 21/02, le conseil municipal a validé le plan de financement des prestations intellectuelles et pour lequel nous avons obtenu le soutien de la CASA.

Pour les travaux, nous devons finaliser l'avant-projet définitif avant de détailler le plan de financement. Il faut le dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte.

Concernant le fonds de dotation, il n'a jamais été question de financer la totalité du projet avec des fonds privés. C'est un outil complémentaire.

### **Question 4 : Toilettes à l'entrée du village**

Des commerçants nous ont questionnés sur l'éventuelle suppression des toilettes se trouvant au niveau de la sortie du parking Sainte Claire. Qu'en est-il ?

**Réponse 4 :** Nous avons prévu une réfection des toilettes, ceux de Verdet ont été faits, ceux des Trious suivront et ils seront faits après. Il n'a jamais été question de la fermeture de ces toilettes.

### **Question 5 : Association Don du Sang**

Lors du dernier loto, Jean-Louis Raffaelli, président de l'association des donneurs de sang de Saint-Paul a informé l'assistance que l'association a été fermée par la préfecture. Ce type de décision est rarissime. Cette association étant subventionnée par la commune et bénéficiant de nombreuses mises à disposition d'espaces publics, le conseil municipal se doit d'être informé de l'évolution de la situation. Quelle est la situation de l'association ? Comment sont gérés les flux financiers générés par les actions de cette association bénéficiant de subventions ou de mise à disposition du domaine public. Si elle a été effectivement fermée, aucun flux financier ne peut plus transiter par l'association des donneurs de sang, vers quelle structure transitent-ils ?

**Réponse 5 :** Il n'a jamais été question de la préfecture. L'EFS qui, faute de donneurs à Saint-Paul de Vence, n'organisera plus de collecte ici. Le président a demandé à l'association de rester car elle gère La Colle sur Loup également.

### **Question 6 : Le SIEVI**

Nous avons appris que l'exploitation du service public d'eau potable du SIEVI, incluant Saint-Paul, passerait de Véolia à Suez, un changement toujours sensible pour ce type de contrat. Quelles sont les raisons précises de cette décision ? En tant que maire de Saint-Paul et président du SIEVI, vous devez être particulièrement informé des motivations de ce changement. Nous demandons à avoir accès aux documents supportant cette décision.

**Réponse 6 :** Ecrivez au SIEVI, ils vous répondront.

**Prochain conseil municipal le 19 février 2025.**

**La séance est levée à 19h27.**